



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - PLPDMA

BILAN DE L'ANNÉE 2022

INTRODUCTION

L'Agglo s'est engagée dans une politique de réduction des déchets au travers d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2018.

Ce programme vise un objectif de réduction des déchets de 6,5 % entre 2017 et 2023. Un plan d'actions ambitieux doit permettre d'atteindre cet objectif.

Partie 1 :

Le service des déchets, quelles évolutions?

Partie 2 :

Les quantités de déchets collectés et leur évolution

Partie 3 :

Les actions réalisées

1.1. LA COLLECTE

- **Collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA)**

La collecte des ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte, 1 fois par semaine. Les déchets recyclables sont collectés tous les 15 jours. (Hors habitats collectifs)

- **Déchets occasionnels collectés en déchèterie**

Les usagers ont accès aux 4 déchèteries du territoire. Par ailleurs, des conventions sont en place pour offrir un service cohérent aux communes limitrophes :

- La déchèterie de Neuilly-Saint-Front est ouverte aux communes de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château et aux 12 communes issues de la dissolution de la CC de l'Ourcq et du Clignon qui ont rejoint la CC Retz en Valois.
- La déchèterie de Villers-sur-Fère est ouverte aux communes de la CC du Canton d'Oulchy-le-Château.
- La déchèterie de Trélou-sur-Marne est ouverte aux communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varenes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne
- La déchèterie de Montmirail est ouverte aux communes de Dhuys-et-Morin-en-Brie et Rozoy-Bellevalle.

Flux collectés en déchèterie, par site

Tous les sites	Encombrants, gravats, végétaux, cartons, bois, ferrailles, plâtre , déchets diffus spécifiques, piles, ampoules basse consommation et néons, huiles de vidange, huiles alimentaires, équipements électriques et électroniques, batteries, déchets d'ameublement, films plastiques, cartouches d'encre et toners, capsules café, radiographies.
Déchèterie de Château-Thierry	Réemploi, pneus de véhicules légers, papiers, extincteurs.
Déchèterie de Condé-en-Brie	Papiers.
Déchèterie de Neuilly-Saint-Front	Pneus de véhicules légers.
Déchèterie de Villers-sur-Fère	Réemploi

* Nouveauté 2022

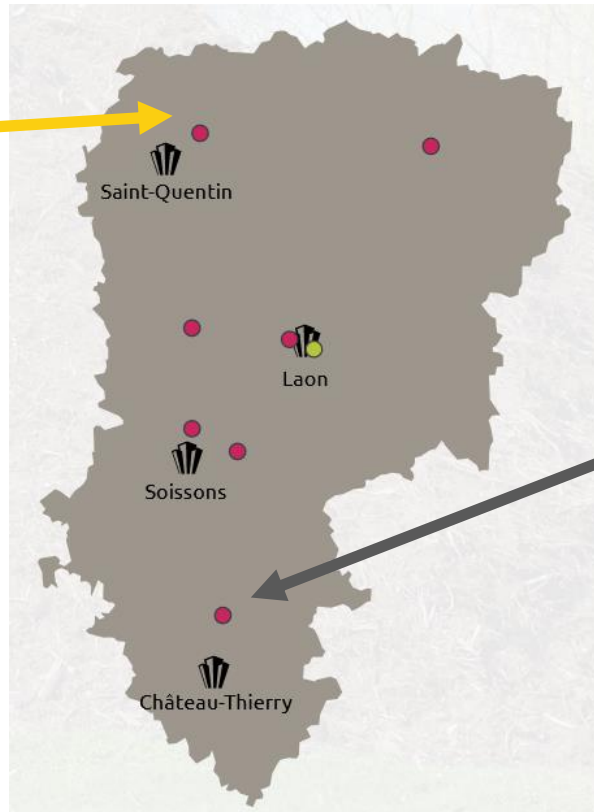
1.2. LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets est assuré par Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets de l'Aisne, dans les mêmes conditions.

Les ordures ménagères sont enfouies à l'EcoCentre de la Tuilerie à Grisolles.

Les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri d'Urvillers. Les refus de tri sont incinérés hors du département.

Centre de tri des déchets recyclables



EcoCentre de la Tuilerie



OMR:



OMA:



DMA:



Déchèterie

PARTIE 2 :

LES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR ÉVOLUTION

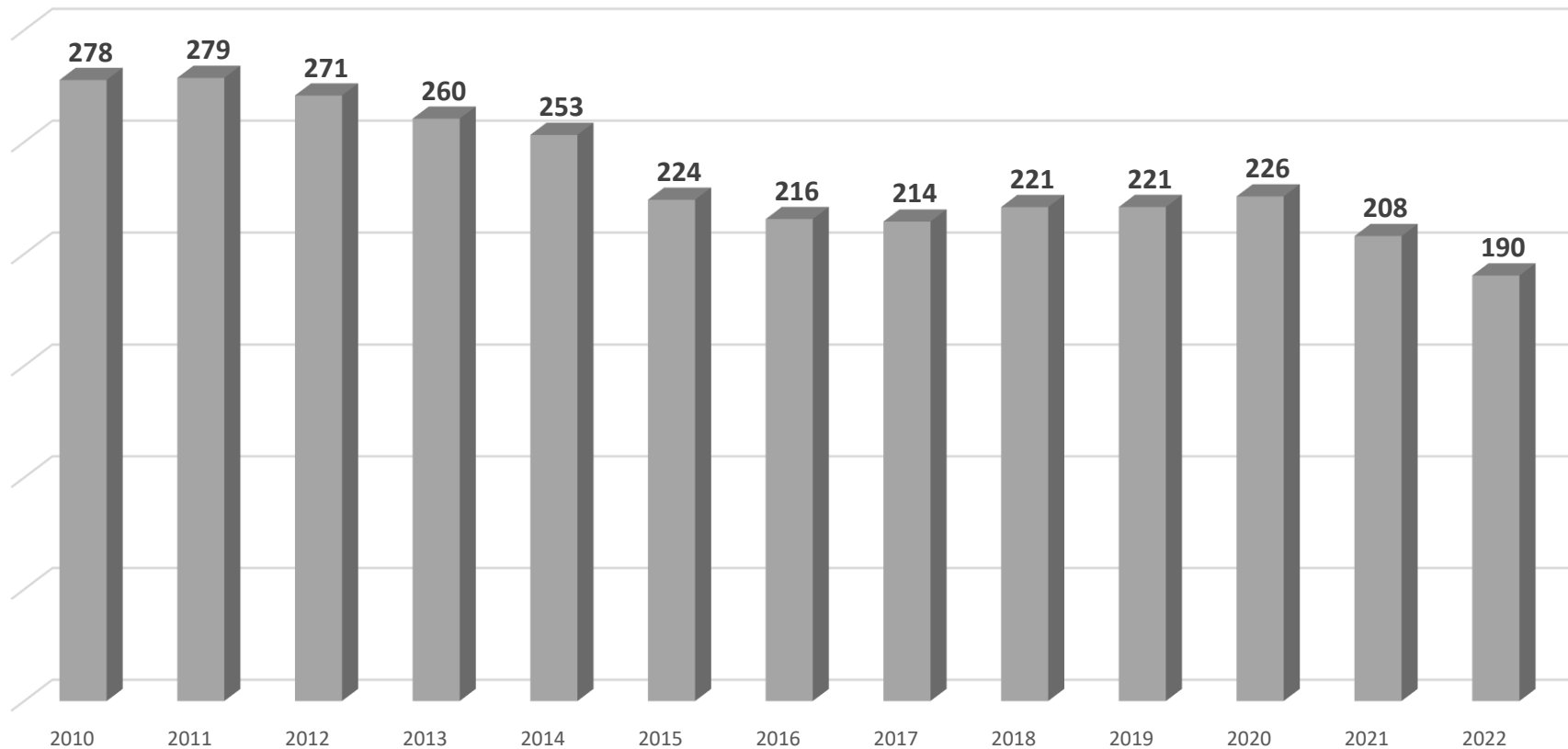
2.1. Le gisement des déchets

2.2. Et les objectifs alors ?

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.1. La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) – kg/hab/an

Evolution de la production d'ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)

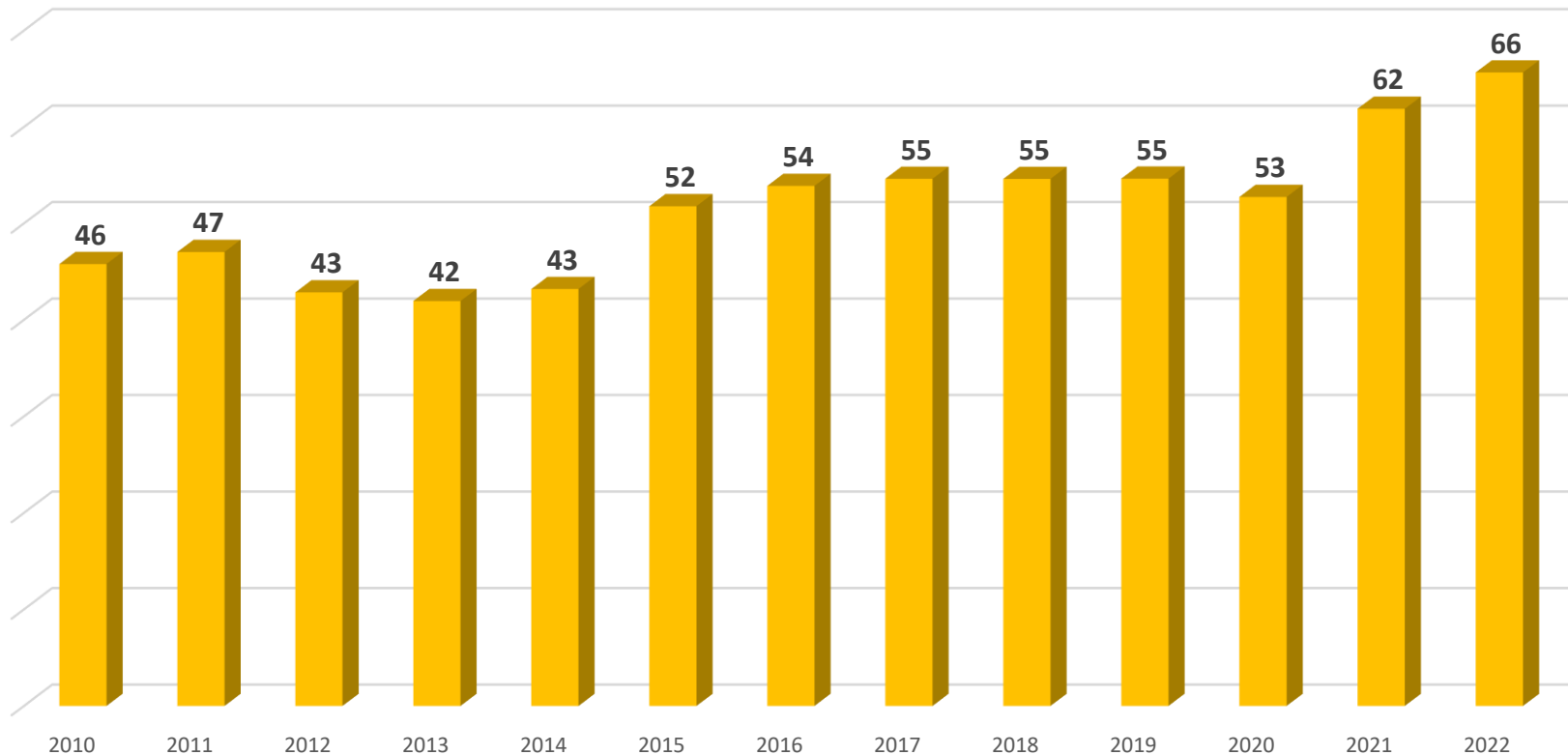


La quantité d'OMR continue à baisser. L'abonnement déchets service montre déjà des résultats encourageants, même avant sa mise en place prévue pour 2023.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.2. La production d'emballages ménagers recyclables (hors verre) – kg/hab/an

Evolution de la production d'emballages ménagers recyclables (hors verre-kg/hab/an)

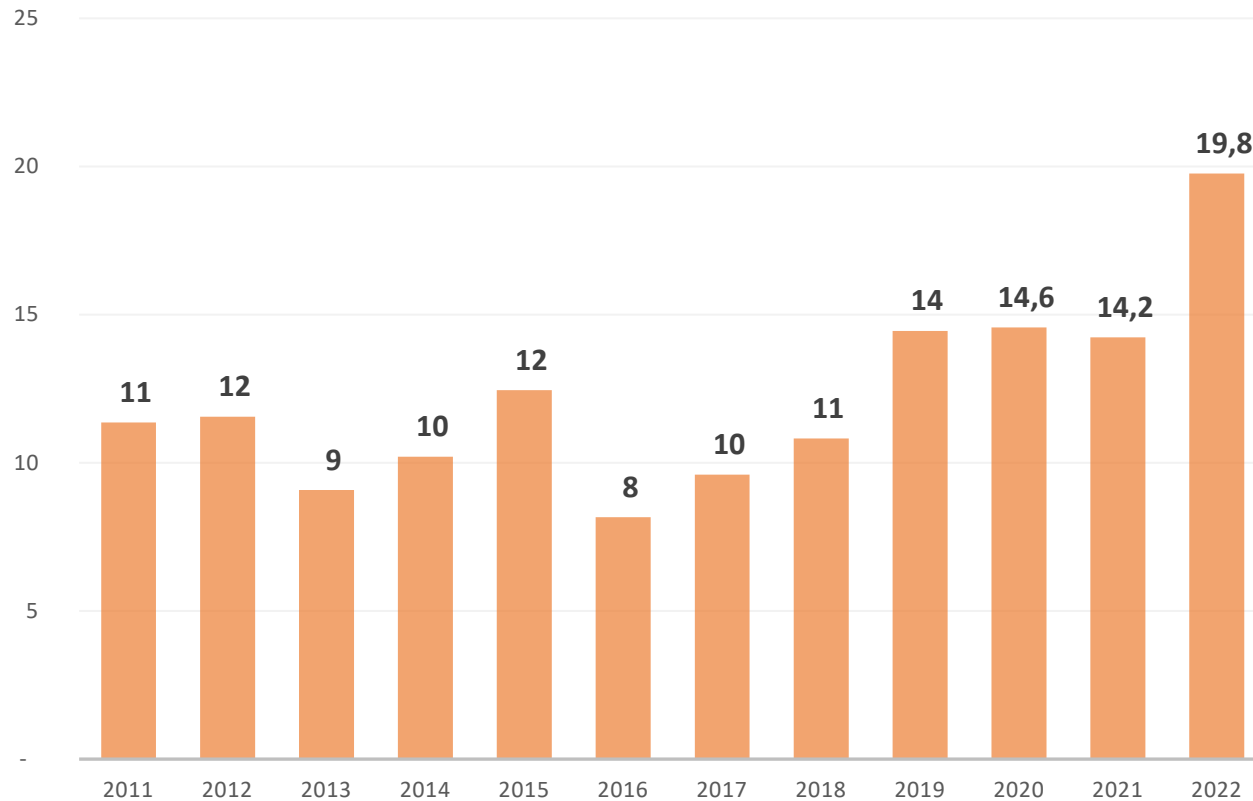


La hausse de la production d'emballages ménagers recyclables se poursuit en 2022.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.3. Le refus de tri

Evolution du refus de tri (kg/hab/an)



Le refus du tri représente **19,8 kg** de déchets par habitant en 2022, soit autant de déchets qui sont acheminés en centre de tri pour finalement être redirigés vers un centre de valorisation énergétique.

En moyenne dans l'Aisne il s'élève à **14,2 kg/hab/an**

Pour corriger cela, **33 contrôles de pré-collecte** ont été effectués par les animateurs du tri, avec **1867 bacs jaunes contrôlés** et **121 bacs refusés** à la collecte.

Journal de l'Agglo n°13



Si c'est mal trié, c'est scotché !

Ne soyez pas surpris de voir des gilets orange ou jaunes parcourir les rues de votre commune avant le lever du jour... Nos agents au service de réduction des déchets effectuent des contrôles de pré-collecte sur les bacs jaunes de l'agglo. Autrement dit, ils contrôlent la qualité du tri et si celui-ci n'est pas bien effectué alors votre bac sera scotché. Les erreurs de tri sont encore très fréquentes alors si vous avez le moindre doute, rdv sur www.carct.fr.

Des rencontres ont également été organisées entre les chauffeurs/rippeurs d'Eco-déchets et les agents de la prévention afin de sensibiliser aux consignes de tri et aux règles de refus de collecte.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.4. La production de verre – kg/hab/an

Evolution de la production de verre (kg/hab/an)



La production de verre a augmenté en 2022.

Est-ce une conséquence de l'abonnement déchets service ?



2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

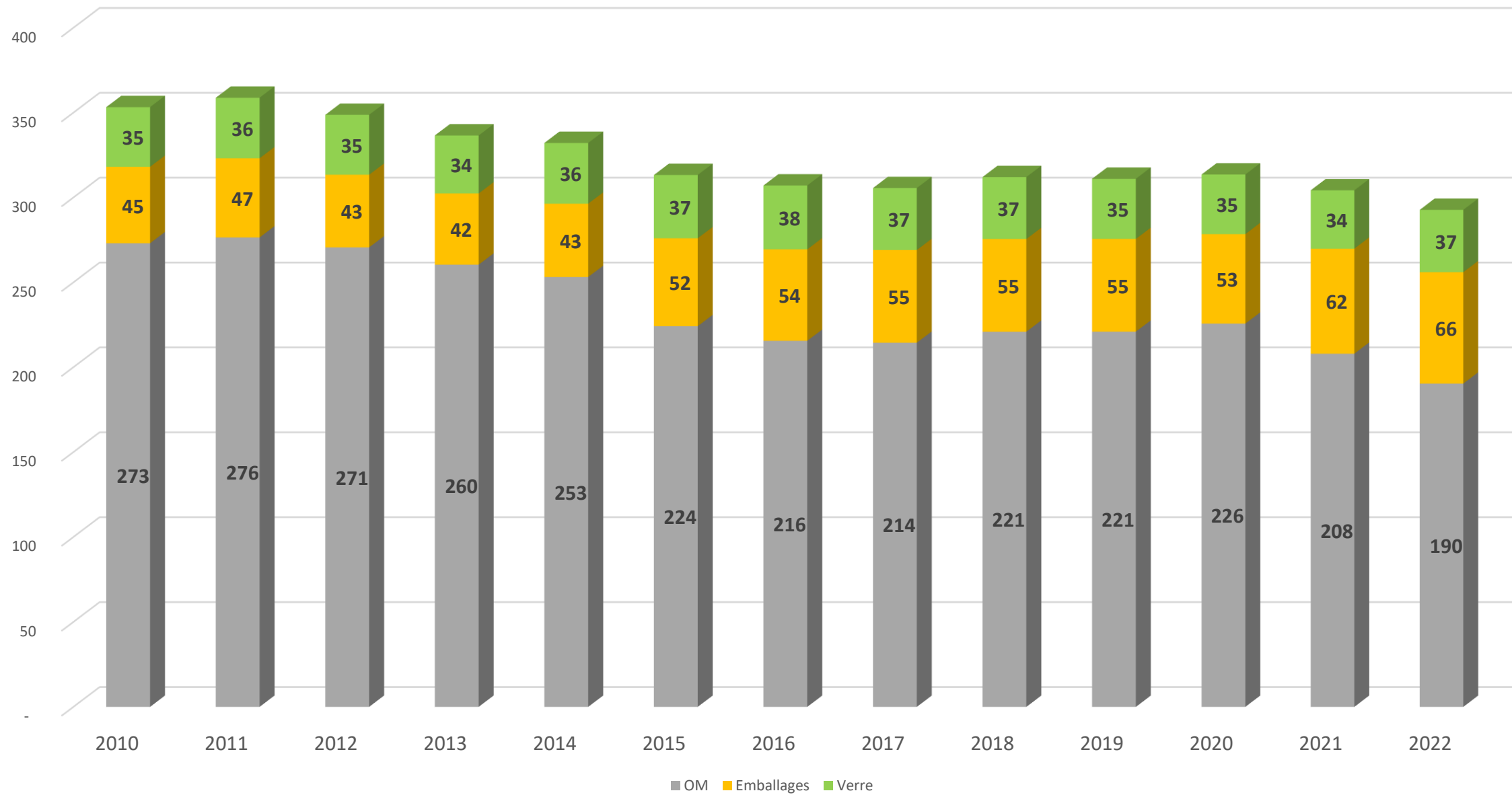
2.1.4. La production d'ordures ménagères et assimilés – tonnes

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	14 547	14 728	14 417	13 875	13 488	11 934	11 481	11 520	11 903	11 952	12 259	11 354	10 373
Emballages	2 399	2 486	2 281	2 235	2 302	2 756	2 872	2 934	2 943	2 956	2 865	3 378	3 577
Verre	1 874	1 899	1 879	1 820	1 907	1 986	2 003	1 961	1 967	1 916	1 908	1 877	2 000
TOTAL OMA (tonnes)	18 819	19 114	18 577	17 930	17 696	16 676	16 354	16 415	16 813	16 824	17 032	16 609	15 950
OMA (kg/an/an)	359	362	349	337	332	313	307	306	312	311	314	304	293

Les OMA ont baissé de 11 kg par habitant entre 2021 et 2022.

Entre 2010 et 2022, les quantités d'OMA par habitant ont diminué de 18 %. La tendance doit se poursuivre, par la mise en place d'actions en faveur de la réduction des déchets et de l'abonnement déchets service.

Evolution de la production d'OMA (kg/hab/an)

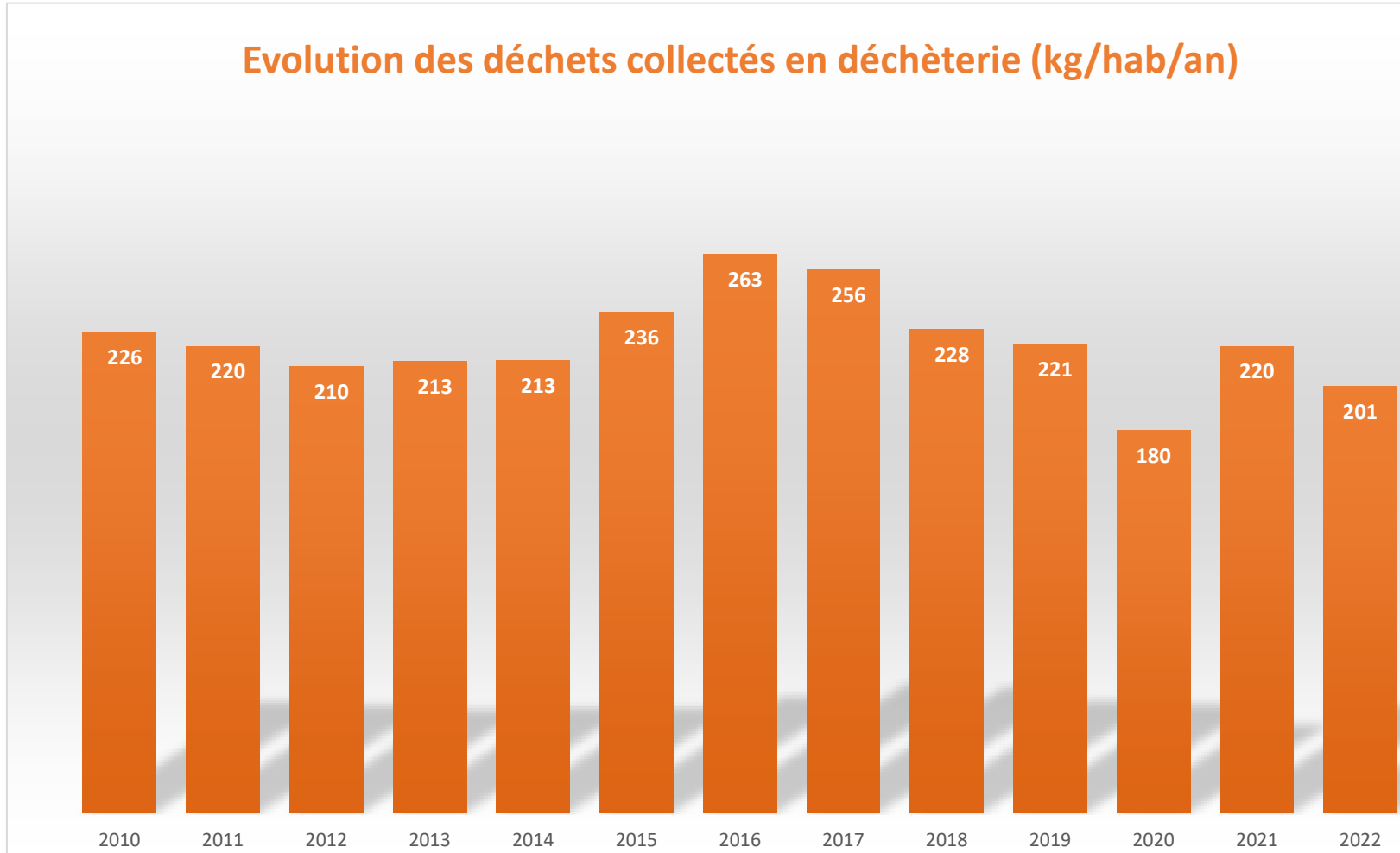


2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.5. La production des déchets collectés en déchèterie

En 2022, nous observons une baisse importante : 19 kg de moins par habitant par rapport à 2021.

Les actions de prévention ciblant les déchets apportés en déchèterie seront poursuivies et les filières de valorisation développées, en partenariat avec le syndicat de traitement.



2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.5. La production des déchets collectés en déchèterie

Focus sur les végétaux collectés en déchèterie et sur les points végétaux de Gandelu et Essômes-sur-Marne

	2019	2020	2021	2022
Déchèteries	2 407	1 526	2 068	1 793
Point végétaux Essômes-sur-Marne	213	192	255	315
Point végétaux Gandelu	25	20	29	20

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les déchets collectés par les écoles et déposés à Greenfield

Evolutions des tonnages de papiers déposés chez Greenfield par les écoles (kg/hab/an)



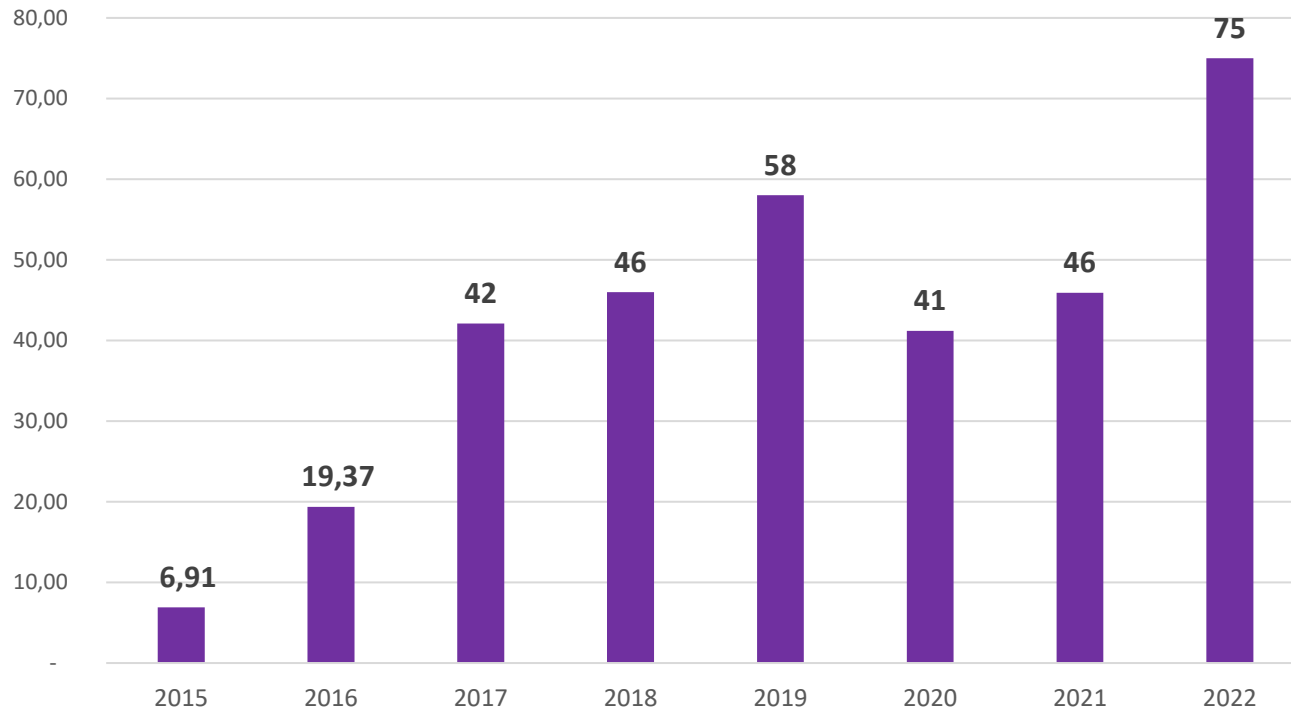
Ces papiers sont directement apportés par les parents d'élève à Greenfield pour recyclage.

Ces quantités de déchets ne sont pas intégrées aux déchets ménagers et assimilés puisque non pris en charge par la collectivité.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les déchets collectés pour le réemploi

Evolution des tonnages collectés par la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne, issus du territoire de la CARCT (tonnes)



La Ressourcerie Au Bas de l'Aisne possède 2 boutiques (Brasles et Place de l'horloge à Blanchard), au sein desquelles elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire ou à domicile. Depuis mars 2020, la Ressourcerie a installé un conteneur pour la récupération d'objets à la déchèterie de Château-Thierry.

En 2022, 75 tonnes de déchets, dont 1,1 tonnes issues du conteneur placé à la déchèterie, ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité la déchèterie, autant de déchets qui ne sont pas comptabilisés dans les DMA.

D'autres structures récupèrent des objets dans les déchèteries, sous convention. Aucune donnée quantitative n'est disponible.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les déchets collectés pour le réemploi

Structures bénéficiant d'une convention de récupération d'objets dans les déchèteries :

- Le collège de Fère en Tardenois, à destination des ateliers et cours de technologie.
- Les communes de Priez et Neuilly-Saint-Front
- Le FAB LAB de Château-Thierry
- La Maisonnée de Gloria à Etampes-sur-Marne
- L'association Le Bois de Deux Mains – SÈVE à Soissons
- Le centre culturel Camille Claudel
- École maternelle de Neuilly-Saint-Front

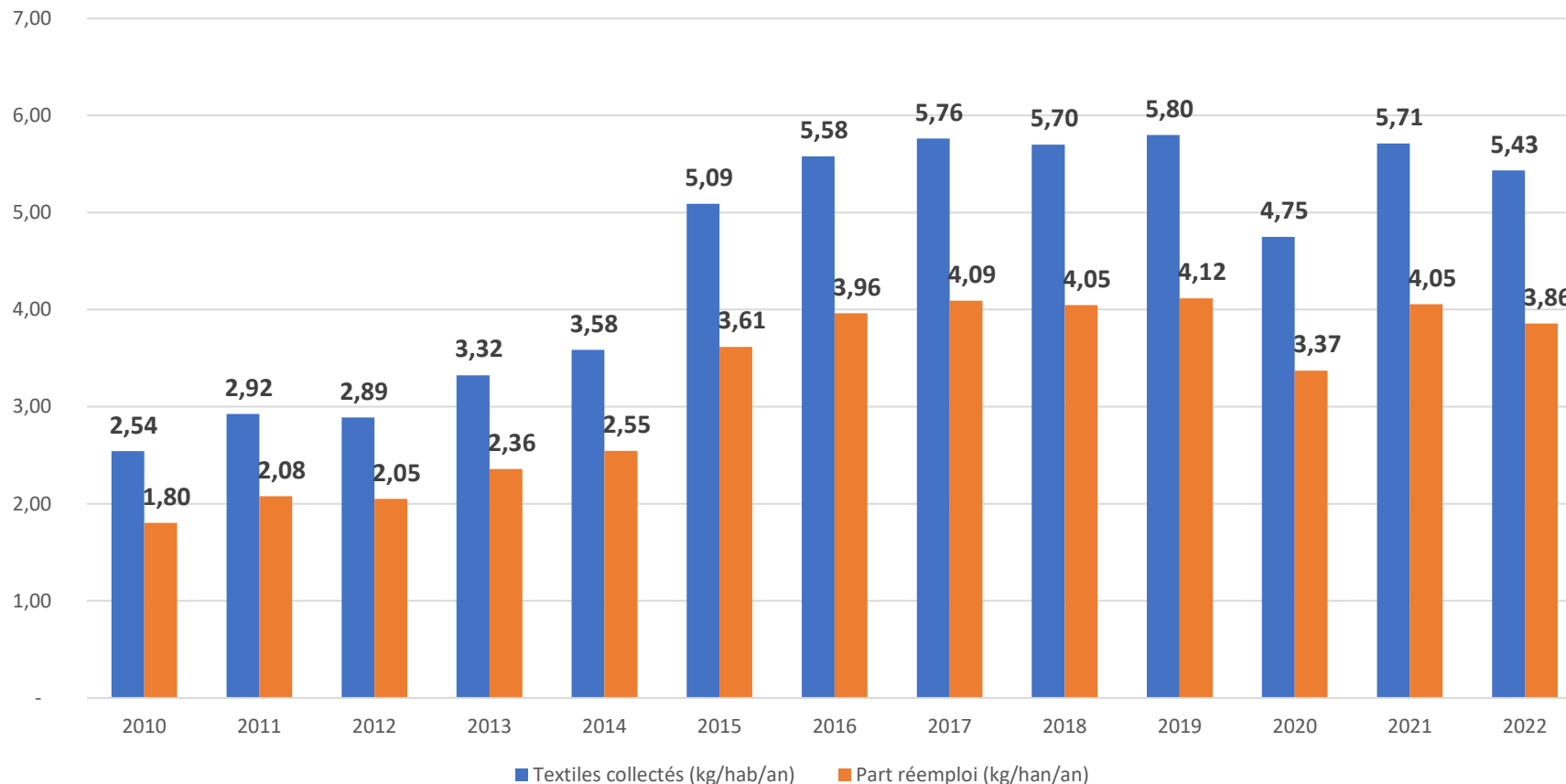
Aucune donnée quantitative n'est disponible.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets : les textiles

Les locaux du Relais à Ploisy ont été incendiés en septembre 2022, ce qui a impacté la collecte. Ils sont désormais installés à Crouy.

Evolution des quantités de textiles collectés



Rappelons qu'en moyenne, 71% de ces textiles sont directement réemployés : 6% au travers des boutiques du Relais, 55% revendus à l'export et 10% sont redécoupés pour devenir chiffons. Selon le même raisonnement que précédemment, cette part des textiles n'est pas intégrée aux DMA.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets – les déchets du marché hebdomadaire et du centre technique municipal de Château-Thierry

Tonnages	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centre Technique Municipal (CTM)												
Végétaux	393	350	413	290	130	239	183	163	171	186	332	132
Gravats	203	317	229	167	199	111	107	82	106	64	77	67
Bois	0	0	33	26	17	16	23	6	35	35	27	16
Métaux	0	0	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Encombrants	534	459	280	353	353	444	472	475	575	507	566	483
DEEE	0	1	3	4	4	4	5	2	1,97	1,13	2	0
DDS								0,36	0,35	0,25		0,21
Total CTM	1 130	1 127	965	844	704	814	791	728	890	793	1 004	699
Marché hebdomadaire												
Encombrants	39	37	31	18	27	30	26	25	21	21	19	20
Cartons	0	2	5	6	1	5	1	5	12	19	29	18
Total marché	39	39	36	24	28	35	27	30	33	40	48	38
TOTAL (tonnes)	1 169	1 166	1 001	868	732	849	818	759	923	833	1 052	737

En 2022, forte baisse des végétaux et encombrants du CTM ainsi que des cartons du marché.

→ Mise en place du mulching, moins de tailles, plus de broyage.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.6. La production des autres déchets – les cartons des commerçants collectés en porte à porte

Cartons en PAP	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	118	127	100	87	79	97	143	150	138	157	129	167	161

Depuis 2002, les commerçants du centre-ville de Château-Thierry et des zones d'activités proches bénéficient d'une collecte des cartons de suremballage volumineux. Au fil des années, la collectivité s'est efforcée d'apporter ce service à de plus en plus de commerçants en étendant la zone de collecte aux zones d'activités proches.

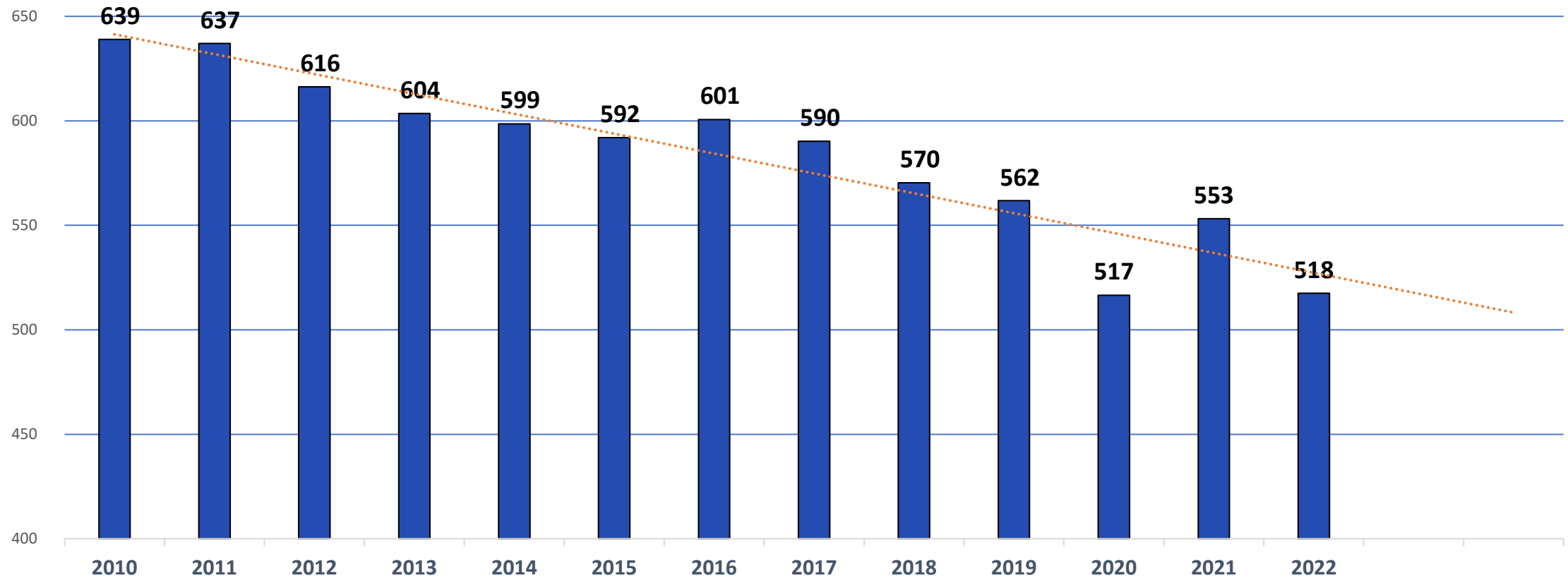
On constate une diminution des tonnages entre 2012 et 2015. Cela s'explique par l'existence d'une offre privée aux conditions et tarifs attractifs sur cette période.

A partir du 1^{er} janvier 2023, la collecte des cartons pour les professionnels sera un service facturé, en ajout de l'abonnement déchets service.

2.1. LE GISEMENT DES DÉCHETS

2.1.7. La production des déchets ménagers et assimilés (DMA)

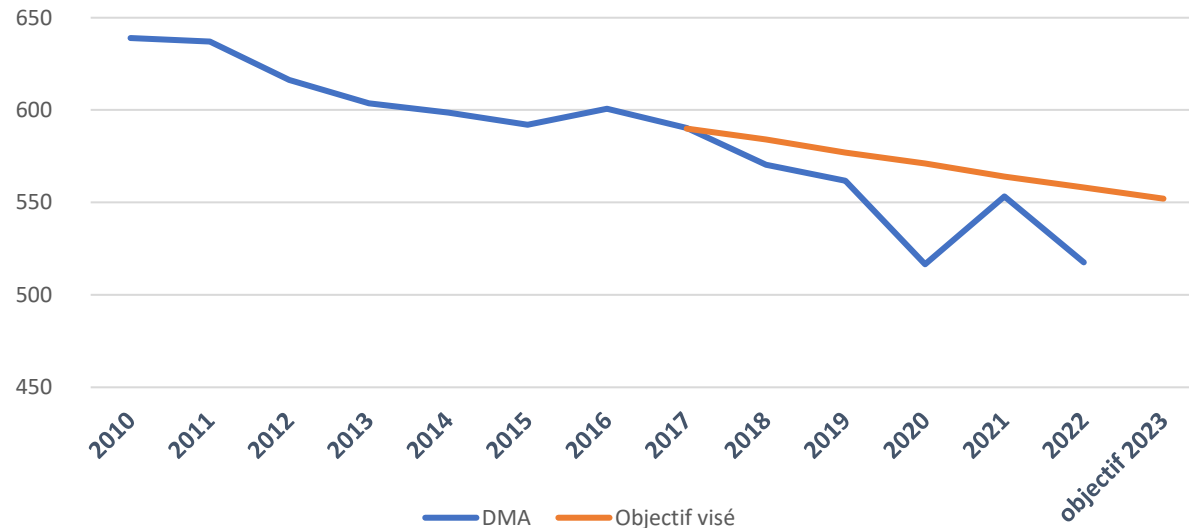
Évolution des DMA (kg/hab/an)



2.2. ET LES OBJECTIFS ALORS ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés fixe l'objectif suivant :

	Année de référence 2017	Objectif de réduction	Année 2023
DMA	590 kg/hab	- 6.5 %	552 kg/hab



L'atteinte de cet objectif implique une réduction moyenne des DMA de 6 kg/hab/an entre 2017 et 2023.

L'objectif est atteint et dépassé pour 2022.



PARTIE 3 :

LES ACTIONS RÉALISÉES

AXE 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

AXE 3 : Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

AXE 7 : Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics

SEULES LES ACTIONS RÉALISÉES SONT PRÉSENTÉES CI-APRÈS

AXE 1 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'AGGLO SE DOIT D'ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE DÉCHETS. C'EST POURQUOI ELLE A CONSACRÉ UN AXE DE SON PROGRAMME D'ACTION À L'ÉCO-EXEMPLARITÉ. CET AXE SE DÉCLINE EN 3 PARTIES : RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DÉCHETS AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SENSIBILISATION DE CES ACTEURS ET DIFFUSION ET IMPLANTATION DES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

Action 1.1 : Etablir un diagnostic des déchets des administrations et des établissements publics

Action 1.2 : Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

Action 1.3 : Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques

ACTION 1.1 : ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Accompagnement des communes pour l'optimisation de leurs bacs à ordures ménagères et amélioration du tri :

1 commune et 1 administration

Exemple de la cuisine centrale pour la ville de Château-Thierry

État des lieux avant optimisation (selon la base de données) :

- 9 bacs ordures ménagères
- 4 bacs jaunes (utilisés uniquement pour le carton)

Suite à l'accompagnement :

- 4 bacs ordures ménagères
- 2 bacs jaunes ajoutés pour le tri des déchets recyclables (autres que cartons)



Economies réalisées sur
l'abonnement déchets
service (forfait uniquement)
2 259€/an

ACTION 1.2 : SENSIBILISER LES ACTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les actions de sensibilisation suivantes ont été menées courant 2022 :

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

- des nouveaux agents de l'Aiguillage
- les agents de la crèche La Ronde Père-en-Tardenois et de la Halte-Garderie itinérante

Produits ménagers respectueux de l'environnement

Une animation a été proposée aux personnels de la crèche Terre d'Enfance



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

Des composteurs sont disponibles sur les sites de l'Agglo : l'Aiguillage, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement.

Collecte des papiers

La collecte séparée des papiers de bureaux a été poursuivie en 2022 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

Collecte des fournitures de bureau

Un nouveau partenariat a vu le jour avec l'Association Neurofibromatoses et Recklinghausen qui récolte des stylos usagés afin de les revendre à une société de recyclage. Un envoi de 23 kg a eu lieu en 2022.

Des points de collecte ont été installés dans les Maisons de l'Agglo.

ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Utilisation de couches maillots de bain lavables dans une structure d'accueil de la petite enfance de l'Agglo

La crèche Maison des Touts Petits a recueilli l'avis des parents pour tester l'utilisation de couches maillots de bain lavables, en remplacement des jetables. Les maillots de bain seront testés durant les jeux d'eau courant 2023.



Mise en place du tri des déchets dans les bâtiments de la ville de Château-Thierry

Le service déchets a accompagné la ville de Château-Thierry dans le choix du matériel de tri ainsi que la signalétique.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Valorisation des déchets verts dans les cimetières

En 2022, 3 nouvelles communes ont été accompagnées pour la mise en place d'un point tri dans les cimetières.

Au total, ce sont au moins 53 communes qui détournent les déchets compostables (fleurs coupées, plantes, terreau..) des ordures ménagères.

20 communes ont bénéficié de la mise à disposition d'une communication en panneaux rigides. Cette action se poursuivra en 2023 pour équiper progressivement toutes les communes disposant d'un point tri dans leur cimetière.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

Le service déchets a accompagné une crèche communautaire ainsi que le service entretien de la ville de Château-Thierry pour tester des produits ménagers respectueux de l'environnement. Les produits les plus courants sont désormais éco labellisés ou sans pictogramme dangereux.



ACTION 1.3 : DIFFUSER ET IMPLANTER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Machines à café sans gobelets

De nouvelles machines à café ont été installées à l'Aiguillage. Elles permettent de prendre les boissons avec un gobelet carton recyclable ou avec une tasse.



**Au boulot,
j'ai ma tasse!**

AXE 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'ENJEU EST ICI D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE D'ACTEURS À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS. CELA PASSE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DES OPÉRATIONS FOYERS-TÉMOINS, L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS À THÈME ET LA SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION QUALITATIVE.

Action 2.1 : Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 2.2 : Mettre en œuvre des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi

Action 2.3 : Organiser des évènements sur la prévention des déchets

Action 2.4 : Sensibiliser à la prévention qualitative

ACTION 2.1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Articles dans le Journal de l'Agglo

- Janvier 2022 : Tutoriel pour fabriquer soi-même son composteur
- Juillet 2022 : quizz VRAI FAUX sur les déchets
- Octobre 2022 : tutoriel pour fabriquer un sac à partir d'un jean usagé + communication sur les filières de traitement des déchets



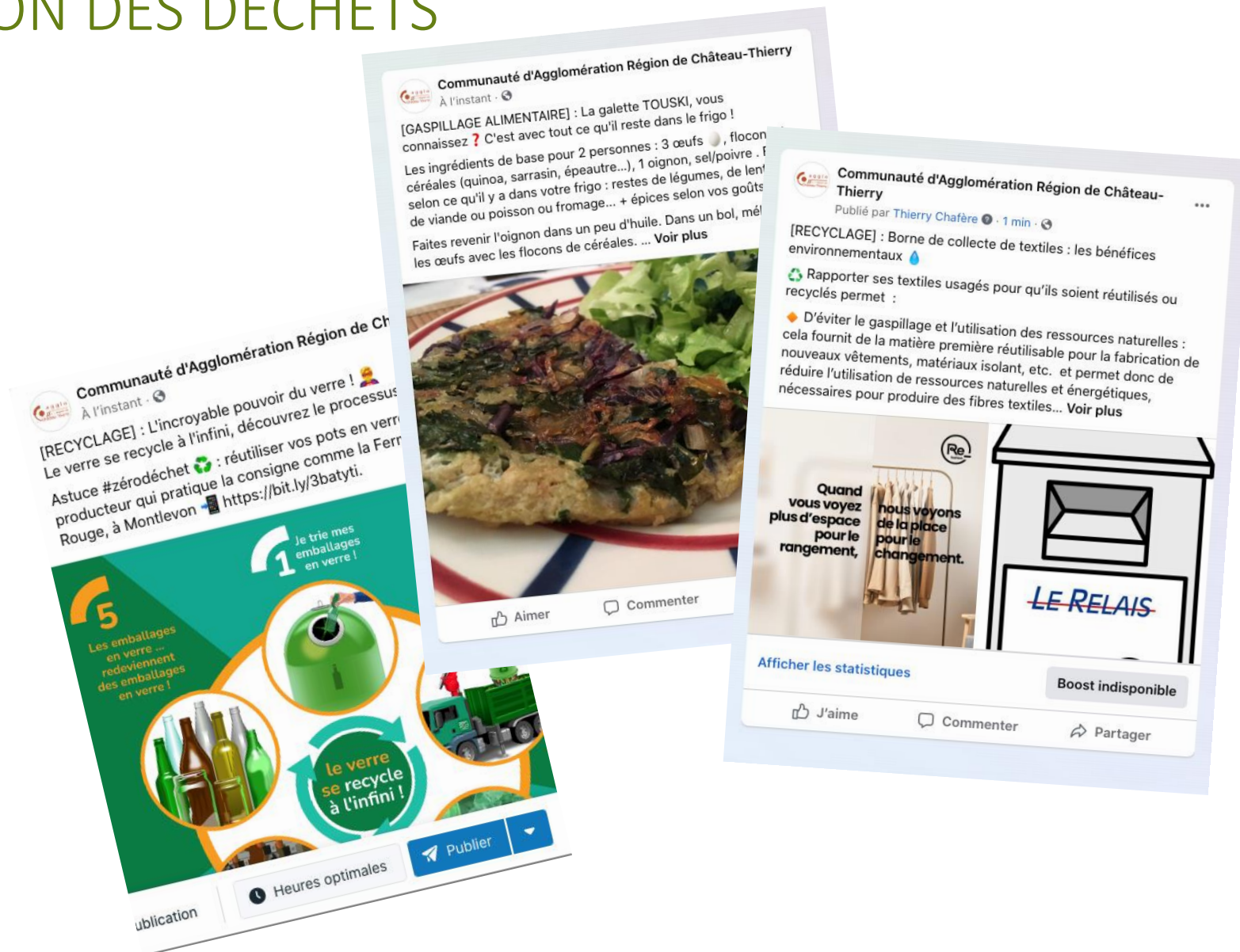
ACTION 2.1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Web

Le service a poursuivi sa communication sur les réseaux sociaux.

30 post Facebook sur les déchets en 2022.

3 800 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo et 1 018 à la page Instagram.



ACTION 2.1 : METTRE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS TEMOINS EN METTANT L'ACCENT SUR LA DIFFUSION ET LE SUIVI

Fiches actions avec le témoignage des communes ou des associations

Une nouvelle fiche action a été réalisée, sur le thème des salles des fêtes.

4 fiches actions sont disponibles sur le site internet de l'Agglo.

ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Objectif :
Une salle des fêtes sans déchet !!!

La location de la salle communale pour la tenue d'une activité ou d'un événement est génératrice de déchets qui finissent dans les poubelles de la commune.
Les communes de Mézy-Moulins et Rocourt-Saint-Martin ont opté pour le retrait des bacs dans les salles des fêtes.

Méthode :

Le contrat de location peut spécifier que les locataires de la salle sont responsables de leur production de déchets et de leur élimination.
Mézy-Moulins inscrit dans son règlement : *les poubelles devront être enlevées par l'utilisateur*
Après chaque location, un état des lieux est fait en présence de l'utilisateur, il est ainsi vérifié que les sacs poubelles ont bien été enlevés.
La commune de Rocourt-Saint-Martin prévoit à cet effet une attestation que le locataire doit remplir et signer : *Je soussigné(e) : certifie rapporter tous les déchets, recyclables ou non, et les déposer dans les bacs dont je dispose à mon domicile, lors de la location de la salle des fêtes.*

Résultat :

Les locataires de la salle sont responsables de leur production de déchets.

Le Maire de Rocourt-Saint-Martin témoigne : *Depuis 2017 nous avons cette attestation et nous n'avons ni refus ni problème.*
Sa salle communale peut accueillir une soixantaine de personnes
Le Maire de Mézy-Moulins témoigne : *Tout le monde est satisfait !*
La capacité d'accueil de sa salle communale est d'environ 70 places.

www.carct.fr

agglo
la région de
Château-Thierry

ACTION 2.2 : METTRE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS TEMOINS EN METTANT L'ACCENT SUR LA DIFFUSION ET LE SUIVI

Défi Lombricompostage dans les écoles

4 écoles ont participé au défi, en installant dans leur salle de classe un lombricomposteur.

Les animateurs du service sont intervenus dans chaque classe pour expliquer le fonctionnement et les règles à respecter. Un suivi régulier est fait avec les professeur.e.s.



Les 4 règles d'or du lombricompostage



ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

Sensibilisation des scolaires

Les animateur.trice.s de la prévention et du tri des déchets sont intervenu.e.s dans les **établissements scolaires**

241 interventions	Dont 157 animations sur la prévention	5 663 élèves sensibilisés au tri et/ou à la réduction des déchets
--------------------------	--	--

Thématiques d'interventions sur la réduction des déchets :

- Compostage
- Produits ménagers
- gaspillage alimentaire
- « art de la récup »
- « zéro déchet »

ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information 2022

Les animateur.trice.s de l'Agglo ont organisé et participé à différents types d'évènements :

- Inauguration de sites de compostage collectif
- Distributions de compost aux habitants
- « Château Plage » et fêtes citoyennes avec la ville de Château-Thierry
- Opérations de broyage de végétaux dans les déchèteries
- Ateliers de sensibilisation pour des associations, communes, structures de l'Agglo et entreprises
- Salon du COFOSA
- Fête des légumes anciens

Nombre de personnes sensibilisées : 2 183

ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

« Semaine Européenne de Réduction des Déchets »

Opérations de broyage de végétaux dans les 4 déchèteries du territoire



APPORTEZ VOS BRANCHAGES ...

Pour réduire et réutiliser vos déchets, la Communauté d'agglomération vous propose 4 demi-journées de broyage dans ses déchèteries :

- Mercredi 23 novembre de 9h à 12h à la déchèterie de Neuilly-Saint-Front (Ancienne Sucrerie)
- Mercredi 23 novembre de 14h30 à 17h à la déchèterie de Villers-sur-Fère (Route départementale 6)
- Vendredi 25 novembre de 9h à 12h à la déchèterie de Condé-en-Brie (Lieu-dit le Bouvier)
- Vendredi 25 novembre de 14h30 à 17h à la déchèterie de Château-Thierry (Parc Citelium- ZA de La Moiserie)

agglo de la région de Château-Thierry

ZÉRO DÉCHET AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

A photograph showing a shredder machine processing green waste into mulch. A worker in orange safety gear is visible. The mulch is being collected in a blue container. The background is green.

Les écoles du territoire ont aussi bénéficié d'animations sur le réemploi des textiles : fabrication de tawashis et sacs tee-shirt



ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Focus Fête des légumes anciens

Chaque année depuis sa création, l'Agglo est partenaire de la Fête des Légumes Anciens qui se déroule à la ferme de la Genevroye à Rocourt Saint-Martin.

Le service déchets s'est associé au Projet alimentaire de Territoire pour proposer une recette « zéro gaspi ».

Gagnants récompensés par un cadeau dématérialisé.



DEVINEZ
les 3 ingrédients
LOCAUX
de notre recette
et **GAGNEZ**
un chèque cadeau
www.achetez@chato.fr

ACTION 2.3 : ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Animations de l'été

Le service déchets a participé aux activités organisées pendant l'été par l'Agglo et la ville de Château-Thierry :
Château plage, fêtes citoyennes, courses longues...



Vélo à smoothies



Courses longues



Art de la récup'

ACTION 2.4 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION QUALITATIVE

Pour rappel, la prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet et non pas de sa quantité. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

Ateliers produits ménagers maison

Les animateur.trice.s ont poursuivis les ateliers de fabrication de produits ménagers non dangereux, avec une nouvelle recette proposée : la pierre d'argent.

ENVIRONNEMENT

Meilleurs et moins chers

FÈRE-EN-TARDENOIS

L'atelier «trucs et astuces», sous l'instigation de Sylvie Mautalent, quatrième adjointe à la mairie de Fère-en-Tardenois, regroupe tous les premiers lundis après-midi du mois de nombreuses personnes ayant envie de partager, découvrir et passer un bon moment. Après la trousse de secours, les petits bobos de l'été, cette 3^e journée était destinée à la création de produits ménagers sans danger pour la santé et la nature. Léa Lievin et Vivien Varoqueaux, tous deux de l'agglomération, animaient et présentaient les denrées simples et bon marché utilisées pour toutes les tâches ménagères. Ces solutions écologiques ont souvent fait réagir les personnes présentes qui se rappen-



Partager son temps dans la bonne humeur.



Pierre d'argent

Ingrédients : blanc de Meudon, bicarbonate de soude, savon noir liquide, quelques gouttes d'huile essentielle (facultatif).



ACTION 2.4 : SENSIBILISER À LA PRÉVENTION QUALITATIVE

Promouvoir les produits éco labellisés

Consultez action 1.3. Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques

AXE 3 : UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES INSTRUMENTS FINANCIERS SONT PARTICULIÈREMENT INCITATIFS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS. C'EST POURQUOI L'AGGLO A CHOISI DE METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE ET S'ATTACHE À PROPOSER AUX USAGERS DES AIDES RELATIVES À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.

Action 3.1 : Mettre progressivement en place la tarification incitative

Action 3.2 : Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets

ACTION 3.1 : METTRE PROGRESSIVEMENT EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le nouveau mode de financement, appelé « Abonnement Déchets Service » sera mis en place sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2023.

Les usagers ont reçu une facture à blanc au 3^{ème} trimestre 2022, leur permettant de connaître leur production de déchets (ordures ménagères).

L'Agglo met à votre disposition un portail en ligne pour suivre vos sorties de bac, vos entrées en déchèterie ou encore l'historique de vos factures. Vous aurez besoin de cette clé d'activation pour créer votre espace !

Quand vous changez d'adresse, merci de le signaler à votre service déchets.

Pour faciliter le règlement, privilégiez le paiement en ligne via PayFIP ! C'est sécurisé, disponible 24h/24h, et sans frais supplémentaires !

Vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique en retournant le mandat SEPA ci-joint, accompagné de votre RIB.

À NE PAS PAYER

Il s'agit de votre facture à blanc pour l'équivalent d'un semestre (6 mois). Rendez-vous sur www.carct.fr pour consulter la grille tarifaire test 2022.

Chaque foyer reçoit deux factures par an :

- L'abonnement au service sur le 1^{er} semestre en début d'année
- L'abonnement au service sur le 2^{ème} semestre à l'automne

Les levées supplémentaires apparaissent sur la facture du 1^{er} semestre de l'année suivante.

NE PAS PAYER FACTURE À BLANC

ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat d'un broyeur

En 2022, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer. En achat groupé (3 foyers minimum) : remboursement de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 150 €.

En 2022, **20 foyers ont bénéficié de cette aide** (64 foyers en 2020).

Coût 2022 :
806,33 € TTC

Vous en avez assez
des allers-retours
à la **déchèterie** ?



L'Agglo vous aide à l'achat d'un broyeur à végétaux :

**20% d'aide
à l'achat ***



*Aide limitée à 50€ par foyer résidant sur le territoire

Copyright: Service Communication - Crédit photo: Image Point - 03 23 85 34 97



Conditions et dossier de demande disponibles :

Sur notre site web : www.carct.fr
Par courriel : service-dechets@carct.fr
Par téléphone : 03 23 85 34 97

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Coût 2022 :
895,89 € TTC
(aides)

Aide à l'acquisition d'un composteur

En 2022, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat de composteurs : subvention à hauteur de 50% de la valeur d'achat TTC, plafonnée à 30€ par composteur. Aide limitée à 2 composteurs par foyer.

En 2022, **30 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.**

Considérant que le compostage permet de réduire de 47 kg par habitant par an la quantité de déchets, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 1,4 tonnes de déchets.

En 2021, 224 foyers avaient bénéficié de la mise à disposition d'un composteur ou de l'aide à l'achat.

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D' ACTIONS FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Depuis 2021, l'Agglo propose une aide à l'achat de lombricomposteurs : remboursement sur dossier de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

Le lombricomposteur est plutôt destiné aux foyers ne possédant pas ou peu de jardin. Il peut être mis en intérieur, sur un balcon, dans une véranda ou un garage.

En 2022, 2 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.

Coût 2022 :
99,05 € TTC



ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D'ACTION FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat des couches lavables

L'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat de couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100€ par enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette aide est étendue aux professionnels de la petite enfance.

En 2022, 12 foyers, 1 crèche et 1 assistante maternelle ont pu bénéficier de cette aide.

Utiliser les couches lavables permet de réduire jusqu'à 400kg par enfant par an de déchets.

En 2021, 4 foyers et 2 crèches avaient bénéficié de l'aide.



Coût 2022 :
1 845,17 € TTC

ACTION 3.2 : DONNER UNE VISIBILITÉ AUX SOUTIENS FINANCIERS D'ACTION FAVORISANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Aide à l'achat de protections lavables adultes

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglo propose une aide à l'acquisition de protections adultes (couches et absorbants lavables adultes neufs ou d'occasion, coupes et culottes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables) avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100€ par adulte.

En 2022, 27 personnes ont bénéficié de cette aide

En 2021, 34 personnes avaient bénéficié de cette aide.



Coût 2022 :
1 242,02 € TTC

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

COMPTE TENU DE L'IMPORTANT QUANTITÉ DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT UN RÔLE À JOUER EN TERMES DE SENSIBILISATION, ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ET EXEMPLARITÉ.

Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

**Action 4.2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire
– action non réalisée**

Action 4.3 : Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.4 : Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »

ACTION 4.1 : SENSIBILISER LES ACTEURS À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs, des recettes « anti-gaspi » ainsi que des animations à destination des scolaires. *Cf action 2.3.*

ACTION 4.3 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ACTEURS CONCERNÉS PAR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Concertation « Gros producteurs » - établissements scolaires

En avril 2022, l'agglomération a invité tous les établissements scolaires du territoire pour une réunion au collège Jean Racine de Château-Thierry (19 établissements scolaires représentés).

Thématiques abordées :

- Abonnement déchets service
- Rappel des consignes de tri, présentation d'un dispositif de tri pour la restauration scolaire
- Témoignage du collège Jean Racine sur le compostage des restes alimentaires et visite de l'installation
- Gaspillage alimentaire
- Collecte des biodéchets



Agir sur le gaspillage alimentaire:
« Action Petite faim Grande faim »



ACTION 4.4 : DÉVELOPPER L'USAGE DU SAC À EMPORTER OU « GOURMET BAG »

La loi EGalim

« La loi EGalim du 30 octobre 2018 introduit l'obligation, à partir du 1er juillet de 2021, pour les opérateurs de la restauration commerciale de proposer le « gourmet bag » (doggy bag à la Française), et prévoit des dispositions supplémentaires par décret et ordonnance. »

AXE 5 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS, EST LE RÉSULTAT D'UN TRAVAIL MENÉ EN AMONT - LIMITER LA PRODUCTION, ET EN AVAL - GÉRER LES DÉCHETS AU PLUS PRÈS DU LIEU DE PRODUCTION AFIN D'ÉVITER QU'ILS SOIENT COLLECTÉS, TRANSPORTÉS ET TRAITÉS.

LE RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ EST DE SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE FAÇON À CE QU'ILS MODIFIENT LEURS PRATIQUES, D'ACCOMPAGNER LEURS CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ET, BIEN ENTENDU, D'ÊTRE EXEMPLAIRE.

Action 5.1 : Promouvoir le jardinage au naturel

Action 5.2 : Développer la gestion différenciée des espaces verts

Action 5.3 : Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages

Action 5.4 : Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

Action 5.5 : Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique – non réalisée

ACTION 5.1 : PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL

Ateliers «Apprenons à protéger notre eau»

Organisés par l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, avec :

- 1 visite d'usine de production d'eau potable
- 6 ateliers sur le jardinage
- 1 atelier sur la fabrication de produits ménagers et d'hygiène

Ateliers 2022 « Apprenons à protéger notre eau »
Gratuits sur inscription

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
eau SEINE NORMANDE

Dates susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires

Thème	Date
Visite installation Présentation des actions de préservation de la ressource en eau potable. RDV devant l'usine de production d'eau – RD15 Chézy sur Marne	17/09/22
Ateliers de jardinage Son jardin/potager en permaculture Ethique, principes, design et mise en place chez soi. RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	26/02/22
Prendre soin du sol Comprendre le fonctionnement du sol pour créer un sol vivant. RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne – Château-Thierry	12/03/22
La culture sur buttes * Tout savoir sur la culture sur buttes, les lasagnes, le Keyhole Garden Lieu du RDV à définir	26/03/22
Favoriser la biodiversité dans le jardin * Découvrir et accueillir la biodiversité : animaux et plantes sauvages, associer les plantes et les légumes. Lieu du RDV à définir	30/04/22
Récolter et conserver ses graines Utiliser ses propres graines pour obtenir des plantes peu gourmandes en eau, adaptées au climat, au sol, ... RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne – Château-Thierry	21/05/22
Le paillage et la gestion de l'eau au jardin * Tout savoir sur le paillage (pourquoi, comment, quand, avec quoi, ...) ses atouts et ses limites Lieu du RDV à définir	01/10/22
Atelier ménager Fabriquer ses produits ménagers et d'hygiène Découvrir et fabriquer des produits écologiques (apportez deux récipients de type bouteille ou bocal fermé) RDV à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne - Château-Thierry	15/10/22
	18/06/22

ACTION 5.2 : DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Sur les sites de l'Agglo

En 2022, les agents du service technique de l'Agglo ont poursuivi leur travail sur les fauches tardives, avec de nouveaux sites. Le service s'est équipé d'un broyeur à végétaux et d'une tondeuse à fléau.



Musée Camille Claudel



ACTION 5.3 : FAVORISER LA GESTION DOMESTIQUE DES BIODÉCHETS ET DES DÉCHETS VERTS DES MÉNAGES

L' Agglo a mis en place deux systèmes d'aide pour inciter les usagers à s'équiper d'un composteur ou d'un broyeur. *Cf action 3.2.*

50 foyers ont pu bénéficier de ces aides en 2022.

En 2021, 275 foyers avaient bénéficié de ces aides.



ACTION 5.4 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

En 2022, l'Agglo a poursuivi le développement du compostage collectif en pied d'immeuble.

3 nouveaux points de compostage partagé ont été installés :

- Résidence le Port, à Château-Thierry
- Vaucrises à Château-Thierry
- Résidence Castel Repos, avenue d'Essômes à Château-Thierry

Les composteurs de la place de l'Horloge ont été remplacés.

3 nouveaux points de compostage « autonome en établissement » :

EPMS de Condé-en-Brie, Barzy-sur-Marne et Courtemont-Varennnes

TOTAL : 20 points de compostage collectif ou autonome en établissement



AXE 6 : PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

PAR CONSOMMATION RESPONSABLE, ON ENTEND UN MODE DE CONSOMMATION DURABLE VISANT À SATISFAIRE LES BESOINS DES CITOYENS PAR DES BIENS ET SERVICES PLUS ÉCONOMES EN RESSOURCES, MOINS POLLUANTS ET CONTRIBUANT AU PROGRÈS SOCIAL, ET PAR LE BIAIS D'AUTRES FORMES DE DISPOSITIFS ÉCONOMIQUES TELLES QUE LA LOCATION, LE PARTAGE, LE MARCHÉ DE L'OCCASION, ...

Action 6.1 : Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

Action 6.2 : Limiter l'utilisation de produits à usage unique

Action 6.3 : Renforcer le dispositif STOP PUB

ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Au Bas de l'Aisne



La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire.

En 2022, **75 tonnes de déchets** issus du territoire ont été prises en charge par l'association. Collectés à la boutique, à domicile, lors de débarras solidaires ou via le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry, ces objets retrouvent une seconde vie grâce à leur revente dans les 2 boutiques du territoire (Brasles et place de l'horloge à Château-Thierry).

En 2022, le conteneur de la déchèterie a permis de récupérer 1 tonne d'objets qui ont été revalorisés.



ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Visite de la déchèterie ressourcerie de Crèvecœur-le-Grand

En septembre 2022, l'Agglo a organisé la visite de la déchèterie ressourcerie de Crèvecœur-le-Grand. Les objets à donner sont déposés directement à la déchèterie et revendus sur le site 2 fois par mois.

3 élus de la commission objectif zéro déchet ont participé, ainsi que 2 partenaires du territoire et 4 agents du service.



ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION



Le Relais

De par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur territoire.

L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2022, les locaux du Relais ont été détruits par un incendie, ce qui a entraîné un arrêt de la collecte de quelques semaines.

LE RELAIS

ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie, en quantité raisonnable.



Fonds d'armoires récupérés par la commune de PRIEZ

ACTION 6.1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION ET DE LA RÉPARATION

Convention avec SYNAPSE pour le matériel informatique de l'Agglo

Une convention a été signée entre l'association SYNAPSE et l'agglomération. Elle a pour objet d'autoriser SYNAPSE à collecter le matériel numérique réformé de l'Agglo. SYNAPSE s'engage à utiliser ce matériel dans l'unique cadre de son action qui est de démanteler, de valoriser et reconditionner le matériel numérique.

1^{ère} collecte prévue en 2023.

ACTION 6.2 : LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE

Kit de prêt couches lavables

Depuis 2020, l'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant.

En 2022, 5 foyers ont emprunté un kit.

En 2021, 6 foyers avaient emprunté un kit.

Un courrier a été envoyé aux sage-femmes et pédiatres du territoire pour présenter le dispositif.



ACTION 6.2 : LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE

Crèches en couches lavables

4 crèches privées du territoire utilisent des couches lavables, dont une qui a ouvert en 2022.

ACTION 6.3 : RENFORCER LE DISPOSITIF STOP PUB

Il est disponible par envoi sur simple demande auprès du service ou en retrait sur place à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

Le stop pub est proposé aux usagers qui viennent récupérer des badges d'accès aux conteneurs à déchets.

Nous n'avons pas de suivi du dispositif.



AXE 7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES, LES DÉCHETS DU BTP ET LES DÉCHETS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT POUR CES ACTEURS QUI SONT PRODUCTEURS DE LEURS PROPRES DÉCHETS, MAIS AUSSI DES EMBALLAGES ET AUTRES DÉCHETS ISSUS DES PRODUITS QU'ILS METTENT SUR LE MARCHÉ

Action 7.1 : Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets

Action 7.2 : Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets

ACTION 7.1 : SENSIBILISER LES ENTREPRISES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Un guide dédié aux commerçants a été distribué fin 2022.

9 professionnels ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs et au tri des déchets dont :

- 1 restaurant
- 2 fleuristes
- 1 station de lavage de voitures
- 1 pharmacie
- 2 boulangeries



ACTION 7.2 : SENSIBILISER LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'Agglo a accompagné 2 crèches et le service entretien de la ville de Château-Thierry pour utiliser des produits ménagers moins dangereux pour l'environnement.

Cf Action 1.3 : Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations

Accompagnement des agents du service propreté de la ville de Château-Thierry pour mettre en place le tri des déchets ramassés au sol.



CONCLUSION

Les objectifs du PLP sont atteints avec une baisse de 12 % des DMA depuis 2017. Cette baisse est à maintenir pour les prochaines années afin également de limiter le coût de la gestion des déchets pour les usagers.

La communication sur l'Abonnement Déchets Service, montre son efficacité sur la volonté de la population de réduire ses déchets.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés devra être révisé pour 2024.